

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 4 décembre 2023 à 19h30. À laquelle séance étaient présents(e) les conseillers(ère) madame Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Caissy et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

22 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

202312-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202312-002 ADOPTION : Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit adopté.

202312-003 ADOPTION : Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2023

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2023 soit adopté.

CORRESPONDANCES

- **MRC Rimouski-Neigette :**
 - *Avis de motion* – Règlement 23-10 : Relatif aux prévisions budgétaires et à la répartition des quotes-parts de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'année 2024
 - *Adoption* – Projet de règlement 23-10
 - *Adoption* – Règlement 23-09 : modifiant le règlement de zonage 21-04 du territoire non organisé
 - *Avis de motion* – Règlement 23-11 : pourvoyant aux revenus et dépenses ainsi qu'à l'imposition d'une taxe foncière générale pour le TNO du lac Huron pour l'année 2024
 - *Adoption* – Projet de règlement 23-11
 - *Résolution* – 23-316 : Dates du conseil de la MRC pour 2024
 - *Adoption* – Règlement 23-10 et 23-11
- **Hydro-Québec :** Chèque R22 : 35 481.06\$
- **CAUREQ :** Incidence du projet PL15 sur l'organisation du CAUREQ et de ses municipalités membres

AFFAIRES COURANTES

202312-004 SÉANCES ORDINAIRES 2024 : Dates

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et unanimement résolu
que les dates des séances ordinaires de 2024 soient les suivantes :
Lundi 8 janvier, lundi 5 février, lundi 4 mars, mardi 2 avril (Pâques), lundi 6 mai, lundi 3 juin, mardi 2 juillet (fête du Canada), lundi 12 août, mardi 3 septembre (fête du Travail), lundi 7 octobre, lundi 4 novembre, lundi 2 décembre 2024 à 19h30 à la salle du Conseil.

202312-005

MRC RIMOUSKI-NEIGETTE : Appui pour le dépôt au fonds régions et ruralité volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale pour le projet de mise en œuvre des plans d'action et de mise en commun des municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette

CONSIDÉRANT QU’ il est d’un intérêt collectif de maintenir et de bonifier le dynamisme, la richesse et la diversité de notre territoire et qu’en ce sens, la pérennité du développement de notre municipalité, dans toutes ses dimensions, est une priorité pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a accompagné les municipalités rurales dans une démarche collaborative afin d’élaborer leur plan de développement et d’étudier les opportunités de mise en commun en projets de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités rurales ont demandé du soutien dans la réalisation de ces plans d’action et la mise en commun de services;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d’Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien et Saint-Fabien désirent y participer;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a pris connaissance du *Guide à l’intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette accepte d’agir à titre d’organisme responsable et s’engage à réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l’unanimité
que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien appui la MRC de Rimouski-Neigette pour le dépôt du projet *Mise en œuvre des plans d’action et de mise en commun* dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et que le conseil s’engage à participer au projet.

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d’aide financière.

AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS

- Réseau-Biblio : Chèque journée de la culture : 100\$
- Réseau-Biblio : Cotisation annuelle 2024 : 11 914.77\$

202312-006

CLUB DES 50 ANS DE ST-FABIEN : Vin d’honneur : 3 viniers

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l’unanimité
de faire l’achat auprès des Loisirs St-Fabien de 3 viniers pour le vin d’honneur du souper de Noël de club des 50 ans et plus de Saint-Fabien.

202312-007

TOURNOI DU 81 : Demande commandite : 500\$

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l’unanimité
d’être partenaire « Joueur étoile du Match » pour le tournoi du 81 au montant de 500\$.

202312-008

AUTORISATION : Relais à vélo Aldo Deschênes

Il est proposé madame Mélissa Perreault
et résolu à l’unanimité
que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien autorise les cyclistes du Relais à vélo Aldo Deschênes, organisé par la Fondation du CHRR, à traverser la municipalité le samedi 15 juin 2024, entre 17h30 et 18h30, et ce, en conformité avec l’itinéraire proposé.

ÉLECTIONS PARTIELLES

- **Conseillère #3 :** Démissions

Monsieur Yves Galbrand, greffier de la municipalité de Saint-Fabien, déclare le poste de conseiller du district #3 vacant et déclenche le processus d'élections.

- **Date :** 25 février 2024
- **Mises en candidature :** du 12 au 23 janvier 2024

FÉLICITATIONS / REMERCIEMENTS

202312-009 **ZACHARY SIMONEAU : Médaille d'argent compétition première novice de l'Est-du-Québec avec les Dauphins de Rimouski**

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien félicite monsieur Zachary Simoneau pour sa médaille d'argent lors de la compétition première novice de l'Est-du-Québec avec les Dauphins de Rimouski

202312-010 **MARTHE THÉBERGE : Remerciement pour les années de service à la municipalité**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien remercie madame Marthe Théberge pour ses 33 années de service et lui souhaite une bonne et heureuse retraite.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRAVAUX PUBLICS

- **Route Ladrière :** Certificat de fin des travaux
- **MTQ :** Réception et acceptation de la demande de prolongation

202312-011 **MTQ : Signature Convention d'aide financière**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Mario Beauchesne et le directeur général, monsieur Yves Galbrand pour signer la convention d'aide financière avec le MTQ.

202312-012 **FRANCIS BELLAVANCE : Remboursement dommage lampadaire : 503.71\$**

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy et résolu à l'unanimité de rembourser les dommages qui auraient été faits lors du déneigement en face de la propriété de monsieur Francis Bellavance.

URBANISME

➤ **CONSULTATION :** DM 2023-004 : Aucun commentaire

202312-013 **DM 2023-004 : 6 471 186 du cadastre du Québec (0354-60-9002, chemin à Grand-Papa)**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est mineure;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur et la superficie de chacune des parties de lot respecteraient les exigences du règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la dérogation permettrait aux propriétaires de céder les parties de terrain à leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la dérogation donnerait une possibilité de 3 nouvelles constructions dans un secteur prisé;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la dérogation créerait un préjudice aux demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a adopté à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que le Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2023-004 en vertu du règlement concernant les dérogations mineures #476 afin de séparer le terrain vacant en 3 parties distinctes dans le but de les céder à leurs enfants et éventuellement les faire construire. La largeur de chacune des parties sera de 41.02m, contrairement à la largeur de 50m exigée à l'article 4.6 du règlement de lotissement #469.

➤ **CONSULTATION :** DM 2023-005 : Aucun commentaire

202312-014 **DM 2023-005 : 4 146 887 du cadastre du Québec (1, chemin privé 3, Rang 3 Ouest)**

- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'Urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est de bonne foi;
- CONSIDÉRANT QUE** le chalet est construit depuis les années 1960;
- CONSIDÉRANT QUE** le chalet est localisé presque en totalité dans la bande de protection riveraine;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain a été remblayé sur une superficie de 353m² à des fins de location au domaine hydrique de l'état;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a fait définir la bande de protection riveraine par un biologiste;
- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur aimerait déplacer son chalet à l'extérieur de la bande de protection riveraine;
- CONSIDÉRANT QUE** le déplacement permettrait au propriétaire d'implanter une nouvelle installation septique conforme aux normes de la loi sur la Qualité de l'Environnement;
- CONSIDÉRANT QUE** le nouvel emplacement du chalet améliore considérablement l'empreinte écologique en le retirant de la bande de protection riveraine du lac;
- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation est mineure puisqu'il ne s'agit que d'une différence de 56cm;
- CONSIDÉRANT QUE** le refus de la dérogation créerait un préjudice au demandeur en matière d'amélioration de son bâtiment principal;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de consultation public a été affiché conformément à la Loi;
- CONSIDÉRANT QUE** la consultation publique a été tenue conformément à la Loi et qu'aucun commentaire a été signifié;
- CONSIDÉRANT QUE** le CCU a adopté à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
que le Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2023-005 en vertu du règlement concernant les dérogations mineures #476 afin de permettre le déplacement de son chalet à une distance de 2.10m de la ligne latérale gauche et à 7.34m de la ligne latérale droite pour un total de la somme des marges latérales de 9.44m, contrairement à la somme des marges latérales de 10m exigée à la grille des spécifications du règlement de zonage #476.

COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

- **Salaires employés :** 33 908.01 \$ (5 semaines)

202312-015 **ADOPTION DES COMPTES COURANTS DE NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que les comptes du mois de novembre 2023 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 201 803.38 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend trente-deux (32) paiements par virement et neuf (9) chèques numérotés de 8251 à 8259.

202312-016 **ADOPTION DES COMPTES DU PROJET D'AIDE ALIMENTAIRE DE NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
que les comptes du projet d'aide alimentaire du mois de novembre 2023 dont la liste est
conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 396.00 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par le chèque 8260.

202312-017 **ADOPTION DES COMPTES DU PROJET DE LA ROUTE LADRIÈRE DE NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité
que les comptes du projet de la route Ladrière du mois de novembre 2023 dont la liste est
conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 2 807.69 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par virement

202312-018 **ADOPTION DES COMPTES DU PROJET TECQ 2019-2024 DE NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité
que les comptes du projet TECQ 2019-2024 du mois de novembre 2023 dont la liste est
conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 4 803.35 \$ soient approuvés.
Ladite liste comprend un (1) paiement par virement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la
municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements
desdits comptes.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Mario Beauchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve
par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202312-019 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 20h35.

Maire

Directeur général / Greffier-trésorier

